

Solutions de Financements

SolutionS de financement

Votre budget formation

Quelle que soit la demande de formation initiale (formation intra-interentreprises, cours adaptés, cours du jours ou bien cours du soir), n'hésitez pas à demander conseil auprès de **CNFCPP* de votre région** pour permettre le financement partiel ou intégral de vos besoins de formation.

Agrément MFPE

SYMPHONY LEARNING CENTER est agréée par le ministère de la formation professionnelle et de l'emploi pour toute son activité formation (**N° d'enregistrement MFPE** : 61-378-20**). Nos clients bénéficient de l'avance sur TFP*** ou du droit de tirage pour le financement de la formation selon les conditions légales (décret 2009-292) du 02/02/2009 et l'arrêté de l'application du 10/02/2009.

Pour plus d'informations sur les solutions de financement, consultez www.cnfcpp.nat.tn

Le Fonds de Développement des Télécommunications et des TIC

Le Fonds de Développement des Télécommunications et des TIC a introduit, dans le cadre du Décret 5199-2013 du 12 Décembre 2013, dans

son article 7 alinéa 2, une prise en charge à hauteur de 70% des frais de formation et de certification pour les entreprises avec un plafond de 50.000 DT par entreprise et par an.

Pour cela, les entreprises bénéficiaires devront déposer une demande auprès du Ministère des Technologies de l'Information et de la Communication. (Article 16 du Décret)